



# CAMPING DE LA PLAGE ★★★

## Contrat de location

Entre la S.A.S. LA GABELLE – CAMPING DE LA PLAGE - 2226, route du Littoral – 83310 GRIMAUD  
Et

### Conditions générales de location

La réservation est consentie à titre personnel. Elle ne peut être **ni cédée, à titre gratuit ou onéreux, ni échangée**. Le signataire doit être majeur. Il est responsable du matériel confié et devra, de plus, posséder une assurance Responsabilité Civile Voyage et Villégiature (OBLIGATOIRE).

Le montant du séjour dû sera calculé sur les dates d'arrivée et départs inscrites sur le bulletin de réservation.

Aucune réduction ne pourra être consentie pour un retard ou un départ anticipé pour quelque motif que ce soit. ATTENTION : en cas de retard, veuillez nous en aviser. Si aucune information ne nous parvient la location pourra être attribuée à un autre client dès le lendemain 12h. L'acompte ne sera pas remboursé.

Les prix comprennent toutes les charges, sauf la taxe de séjour en vigueur, fixée et perçue par les collectivités territoriales, facturée par jour et par personne de < 13 ans.

Le nombre de personnes indiqué pour chaque location est un nombre maximum (enfant et bébé compris). En aucun cas, la location ne peut recevoir plus de personnes que la capacité mentionnée dans le descriptif. En cas de déclaration inexacte, le présent contrat pourra être résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

La réservation ne devient effective qu'après encaissement par nos soins d'un acompte de 30% du montant de la location, des frais de réservation et de la réception du contrat de location correctement complété, signé et approuvé (ce qui vaut l'acceptation des clauses et des dispositions des conditions générales de réservation).

L'assurance annulation n'est pas incluse dans le prix, elle est facultative. Le locataire est libre d'en souscrire une. Son montant n'est pas compris dans le prix du séjour.

Tout locataire, à son arrivée, doit se présenter à la réception du camping, muni de la carte de réservation qui lui aura été adressée par courrier et d'une pièce d'identité.

**Les mineurs (moins de 18 ans) ne sont acceptés qu'accompagnés par leurs parents et résidant avec eux.**

Les locations sont disponibles à partir de 15h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérées au plus tard à 09h00 le jour du départ.

En cas d'arrivée après 19h00 il faut en aviser le camping.

Le locataire est tenu de contrôler l'ensemble du locatif et de l'inventaire le jour de son arrivée et de signaler toutes anomalies à la réception avant le lendemain 12 h. Passé ce délai, toute casse, détérioration ou perte sera facturée.



# CAMPING DE LA PLAGE ★★★

Il est expressément interdit de se servir des lits sans utiliser de linge de lit. Il est interdit de fumer à l'intérieur du locatif. Nous ne fournissons ni draps, ni linge de lit ou de toilette. Toutefois des parures de lit jetables sont en vente à la caisse du camping aux horaires d'ouverture de celle-ci.

Le nettoyage de l'hébergement est à la charge du locataire. En fin de séjour, un état des lieux de la location est effectué, celle-ci doit être restituée en parfait état de propreté à l'intérieur et aux abords immédiats (sol balayé et lavé dans toute la location, plaques de cuisson et four nettoyés, réfrigérateur **dégivré et nettoyé**, le locatif ne nécessitant pas l'intervention d'une femme de ménage).

Les animaux ne sont autorisés que sous surveillance et tenus en laisse, ils ne doivent pas être laissés seuls dans la location ou à ses abords. Ils ne doivent en aucun cas monter sur les canapés ou les lits. Ils doivent être tatoués, vaccinés. Le carnet de vaccinations obligatoires sera demandé le jour de l'arrivée. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie ne sont pas acceptés.

Il est interdit de monter une toile de tente sur la terrasse de la location.

Les visiteurs devront se présenter à la réception et s'acquitter de la redevance à leur arrivée, leur voiture devra rester à l'extérieur du camping.

Toutes les personnes séjournant ou en visite au camping sont tenues d'observer le règlement intérieur. Les règles de vie à l'intérieur du camping sont celles de bon voisinage et du bon sens. Le règlement intérieur est affiché à l'entrée du camping. Un exemplaire rédigé en langue française ou anglaise pourra être remis sur simple demande à la réception.

Toute réclamation, relative aux prestations fournies, doit être adressée à la direction du camping au plus tard 15 jours après la fin du séjour par courrier recommandé.

La signature du contrat implique que le preneur a pris connaissance des présentes, qu'il renonce à leur donner une interprétation personnelle, et qu'il les accepte sans réserve. Les litiges éventuels résultant de l'exécution du contrat de location à défaut de règlement à l'amiable seront dévolus au tribunal d'instance selon les règles de compétence définies à l'article 49 du Nouveau Code de Procédure Civile.

Pendant son séjour, le locataire peut être amené à être filmé ou pris en photos pour la promotion du camping. En cas de refus, il suffit de le notifier au camping par courrier recommandé avant l'arrivée.

Je soussigné .....  
déclare accepter les conditions de réservation et de location précisées ci-dessus, je m'engage à respecter le règlement intérieur du Camping et c'est donc en toutes connaissances que je remplis ce contrat de location.

Tous contrats non conformes aux originaux seront considérés comme nuls.

Fait à : ..... le : .....

**« Lu et approuvé » manuscrits, signature obligatoire :**